

Contre le détournement de *Romains 11, 29*

Textes de saint Thomas d'Aquin et Cornelius a Lapide

« En ce qui concerne l'Évangile, les juifs sont ennemis, à cause de vous ; mais eu égard au choix divin, ils sont aimés à cause de leurs pères. Car les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance » (Rm 11, 28-29)

LES DONNS DE DIEU sont sans repentance. Depuis le concile Vatican II, ce verset de l'Épître aux Romains est l'une des citations favorites des novateurs pour affirmer que la religion juive continuerait, même aujourd'hui, à honorer Dieu et procurer le salut.

Sur cette question, l'enseignement traditionnel de l'Église est pourtant très clair : la religion juive – essentiellement centrée sur l'attente du Messie – a perdu toute valeur de salut depuis l'avènement dudit Messie. Elle est devenue essentiellement *fausse*, puisqu'elle persiste à présenter comme à venir le Sauveur du monde déjà venu depuis 2000 ans. (Accessoirement, elle a progressivement déformé le sens des saintes Écritures dont elle était porteuse).

Mais les novateurs ne veulent plus crier aux juifs, comme saint Pierre : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour obtenir le pardon de vos péchés » (Ac 2, 39). Il est tellement plus doux d'aller les embrasser en leur laissant croire qu'ils sont, eux aussi, sur le chemin du salut.

Le principe de partialité

Vatican II a énoncé de façon saisissante cette nouvelle attitude. Ce n'est pas en toutes lettres dans la déclaration *Nostra ætate* (déclaration sur les religions non chrétiennes), mais cela a été dit *ex officio* par le relateur officiel de ce texte. A un Père conciliaire qui demandait que la déclaration fournisse un exposé plus complet des vérités scripturaires relatives au judaïsme, le relateur répondit que tel n'était pas le but du document. Il ne s'agit pas, expliqua-t-il, de « dire la vérité entière sur les juifs et sur leur religion », mais seulement « sur ce qui rapproche les juifs de l'Église »¹. Il précisait d'ailleurs qu'il s'agit là d'un *principe*,

¹ — Le texte précise même que, s'il ne faut pas dire l'entière vérité sur les juifs et leur religion, il faut en revanche ne rien omettre de tout ce qui les rapproche de l'Église : sur ce point, oui, il faut « l'entière vérité » : « *Declaratio non intendit completam præsentationem aliarum*

qui régit toute la déclaration *Nostra aetate* ¹, et qui avait aussi été appliqué dans la déclaration *Lumen gentium* ². Aveu public, porté officiellement par l'autorité compétente, et dont la marque reste à jamais inscrite dans les actes conciliaires ³.

Citant l'Épître de saint Paul aux Romains, Vatican II a strictement appliqué ce principe de partialité. Il ne s'agissait pas d'énoncer la *vérité entière*, mais seulement ce qui peut servir à *rapprocher* les juifs de l'Église. De chapitres qui sont presque entièrement consacrés à affirmer et expliquer l'aveuglement des juifs, on a donc extrait les quelques passages qui ne mentionnaient pas cet aveuglement, et on les a mis en avant, séparés de tout leur contexte ⁴.

C'est le cas du verset vingt-neuvième du chapitre onzième : « *Les dons de Dieu sont sans repentance* ». Depuis Vatican II, ces quelques mots figurent presque inmanquablement dans tous les documents sur le judaïsme publiés par le Vatican ou les différentes conférences épiscopales. Et comme on respecte scrupuleusement le principe de partialité, on ne se soucie jamais du contexte d'un tel passage, ni de sa portée exacte. On le cite et on le répète avec assurance, comme s'il suffisait de soi à établir la valeur actuelle de la religion juive.

Or le simple fait de le séparer de son contexte en fausse la signification.

Le véritable sens de ce verset

En 1973, réagissant à une déclaration de la Conférence épiscopale française, les évêques égyptiens avaient déjà dénoncé la supercherie :

Il est tout d'abord regrettable de voir le document se baser sur un passage qui, à l'aveu de tous les connaisseurs, est l'un des textes les plus difficiles de l'Épître aux Romains [...]. On s'étonne surtout de l'interprétation que donne le document du texte de saint Paul (Rm 11, 29). Le document fait abstraction de tout le contexte de l'Épître aux Romains, ainsi que des lieux parallèles dans les autres

religionum dare [...]. Hic non agitur de plena veritate circa Judæos et eorum religionem, sed de plena veritate circa ea quæ Judæos cum Ecclesia jungunt. »

1 — « *Hoc principium applicatur in tota Declaratione de religionibus non-christianis tractante* ».

2 — Voir surtout *Lumen gentium* II, 16 (qui cite Rm 11, 29, comme *Nostra aetate* 4).

3 — *Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Œcumenici Vaticani II*, volumen IV, periodus quarta, pars IV, (Typis polyglottis Vaticanis, 1977), p. 706 (réponse au modus 57). — Le principe de partialité avait d'ailleurs déjà été énoncé plus haut dans la réponse au deuxième modus : « Le but de la déclaration n'est pas de donner une exposition complète des religions non-chrétiennes avec leurs défauts, mais plutôt de montrer ce qui unit les hommes et les religions afin d'établir un fondement pour le dialogue et la coopération » (p. 698).

4 — *Nostra aetate* ne passe pas entièrement sous silence la première partie du verset 28 (« ennemis en ce qui concerne l'Évangile ») mais s'y réfère comme à un fait *passé* (« les juifs, en grande partie n'acceptèrent pas l'Évangile, et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion »), tandis que les expressions de la deuxième partie du même verset sont, elles, citées *au présent* (« les juifs restent encore, à cause de leurs pères, très chers à Dieu »). Cette distorsion du texte de saint Paul est tout à fait volontaire et le rapporteur du texte s'employa même à la justifier (*ibid.*, p. 709).

lettres de saint Paul, pour affirmer des idées radicalement opposées à la pensée et à l'enseignement de saint Paul et du Christ [...] ¹.

Dix ans plus tôt, lors du Concile, Mgr Carli avait lui aussi rappelé la signification de ce verset paulinien :

Les dons de Dieu sont « sans repentance » (Rm 11, 29), c'est-à-dire qu'ils restent immuables en ce qui le concerne, mais pour qui les refuse ou n'en fait pas usage au moment voulu, ils se transforment en motifs de condamnation ².

L'évêque expliquait :

Israël, par sa propre faute, se trouve ne pas avoir répondu à sa vocation et à son élection ; il n'a pas réalisé de façon valable la mission originelle que la Providence lui avait confiée. En tant que race, les juifs avaient été « mis à part » par Dieu pour donner une origine charnelle au Messie et pour entrer les premiers dans l'Église en y portant le dépôt de la révélation reçue. Le Messie, nouvel Adam, devait en effet se rattacher au premier Adam par voie de génération humaine à travers David, Jacob, Isaac, Abraham. Une fois atteint ce but *ethnologique* par la naissance de Jésus de la Vierge Marie « *de domo David* » (Lc 1, 27), le peuple d'Israël redevenait semblable à tous les autres peuples de la terre. Il lui restait en revanche à réaliser le but *religieux* de son élection, et c'est sur ce point qu'Israël a échoué volontairement. [...]

Les membres du peuple juif restent appelés par Dieu à correspondre au plan divin et à « réaliser le but *religieux* de leur élection ». En tant que fils de la race choisie pour l'incarnation du Fils de Dieu, ils sont tout particulièrement qualifiés pour prêcher cette incarnation et en étendre le bénéfice à tous les hommes. Personne ne peut leur ôter cette vocation spéciale (même s'ils y sont infidèles depuis 2000 ans), ni empêcher que l'appel à croire au Messie leur soit adressé tout particulièrement, comme par un héritage national. En ce sens – qui est celui de saint Paul – *les dons de Dieu, oui, sont sans repentance*. Les juifs répondront d'ailleurs un jour à cet appel et à cet héritage propres, lorsqu'ils se convertiront en masse.

La falsification

Séparée de son contexte (un contexte que le *principe de partialité* interdit de rappeler) l'expression de saint Paul est comprise et invoquée à contresens. Au lieu d'y voir que le peuple juif est tout particulièrement *appelé* à suivre le Messie, on voudrait y lire qu'il est encore aujourd'hui *fidèle* à cet appel. Son re-

¹ — DC 70 (1973), p. 785-788.

² — Mgr Luigi Maria CARLI, « *La questione giudaica davanti al concilio Vaticano II* », in *Palestra del Clero*, anno XLIV n° 4 (15 février 1965), p. 185-203. Traduction française dans *Le Sel de la terre* 54, p. 67-68.

fus de croire au Christ serait la marque d'une fidélité différente – peut-être même supérieure à la nôtre.

Les Pères et docteurs de l'Église se seraient dressés comme un seul homme face à un tel blasphème. Aujourd'hui, il n'émeut plus grand monde. Le verset 29^e du chapitre 11^e de l'Épître aux Romains est invoqué placidement comme une preuve absolue de la valeur religieuse du judaïsme actuel. Ceux qui osent en douter sont regardés comme des extravagants refusant la force de l'évidence ¹.

Pour fournir quelques munitions à nos lecteurs, nous reproduisons donc, ci-dessous, deux commentaires particulièrement autorisés de ce passage. Nous aurions pu les multiplier (même parmi les exégètes du XX^e siècle), mais l'autorité de deux géants suffira : il s'agit du Docteur commun, saint Thomas d'Aquin et du grand exégète jésuite de la Contre-Réforme, Cornelius a Lapide (en français : Corneille de la Pierre).

1 — Au moment de « boucler » ce numéro du *Sel de la terre*, nous recevons le numéro 174 du mensuel *La Nef* (septembre 2006), qui contient un dossier sur le judaïsme. On y retrouve sans trop d'étonnement (car la dérive conciliaire de *La Nef* s'accroît de numéro en numéro) la nouvelle interprétation de Rm 11, 28. Circonstance aggravante : l'interprétation traditionnelle est connue, et rejetée. L'auteur de l'article, Fabrice Hadjadj, a lu le commentaire de saint Thomas, il le cite même à plusieurs reprises, mais il s'en sépare volontairement quand il aborde ce verset 28. Il affirme en effet que : « cela n'a pas de sens que par rapport à la très certaine réintégration des juifs à venir, cela vaut pour ceux d'ici et maintenant ». Et bien qu'agrégé en philosophie – et professeur au séminaire de Toulouse –, cet auteur invoque deux gros sophismes pour justifier sa thèse. — PREMIER SOPHISME (emprunté à l'abbé Journet) : « De toutes les infidélités, celle des juifs est la seule dont on peut dire qu'il s'agit d'une infidélité fidèle (ce qui n'est pas le cas de celle d'un hérétique ou d'un apostat). [...] C'est comme si les juifs refusaient la fleur par fidélité à la tige. » Sophisme, car le judaïsme contemporain ne peut être qualifié de « fidèle » que dans une vision toute extérieure et superficielle (matérielle) des choses. Dans la réalité, il est essentiellement une infidélité, car il méconnaît et trahit le sens profond de toutes les réalités sacrées auxquelles il prétend s'accrocher. Loin d'être unique, cette « fidélité » toute matérielle est tout à fait analogue à la façon dont le protestantisme s'agrippe aux saintes Écritures. — DEUXIÈME SOPHISME : « Le juif est le seul dont on ne peut vouloir *directement* la conversion, dans la mesure où comme tel il a sa place désignée d'en haut : s'il ne reconnaît pas le Christ, ce n'est pas uniquement en raison de l'aveuglement du péché, mais à cause d'un impénétrable dessein de Dieu sur son peuple. » Ce dessein, ce serait le témoignage rendu par les juifs à la révélation de l'ancien Testament. Et certes, ce témoignage est réel (sans la survivance du judaïsme, les « savants » actuels s'emploieraient sans doute allègrement à « prouver » que les prophéties ont été forgées par les premiers chrétiens), mais le fait que Dieu ne permet le mal que pour en tirer un plus grand bien, ne saurait impliquer que le mal est positivement voulu par Dieu ! Oui, comme dit saint Thomas « Israël est au long du temps une vivante et indestructible archive des promesses de Dieu », mais cela ne l'empêche pas d'être appelé – et très directement – à se convertir au Christ. Dire que les juifs exercent, dans leur incrédulité même, « une mission auprès des chrétiens », c'est vouloir élever une circonstance accidentelle (qui peut, dans certains cas, favoriser la foi) au rang de cause essentielle. Avec ce genre de sophisme, on pourrait souligner le rôle providentiel des persécuteurs – sans qui les martyrs n'auraient pas l'occasion de manifester héroïquement leur foi – et en conclure qu'ils s'acquittent eux aussi d'une mission divine et qu'on ne peut donc pas vouloir directement leur conversion ! (On objectera peut-être à cette comparaison que le judaïsme – à la différence des persécutions – a été positivement institué par Dieu. Mais ce serait retomber dans le *premier* sophisme.)

Saint Thomas d'Aquin

Saint Thomas est formel : les versets 25 à 32 du chapitre onzième de l'Épître aux Romains annoncent la conversion des juifs à la fin du monde, lorsque la plénitude des nations sera rentrée dans la foi. Saint Paul en donne comme raison l'affection que Dieu garde pour le peuple qu'il s'est choisi. Même si les juifs sont actuellement ennemis du Christ, ils restent en effet les enfants des Patriarches et demeurent chers à Dieu, sous cet aspect. Il est donc raisonnable que Dieu finisse par les convertir, avant la fin du monde.

Ayant exposé cela, saint Paul répond ensuite à une éventuelle objection. C'est le fameux verset 26, et nous citons le commentaire qu'en fait saint Thomas :

[924] Quand ensuite saint Paul dit : « Les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance », il entend écarter une objection. Quelqu'un pourrait en effet lui objecter que même si les juifs furent autrefois très chers à Dieu à cause de leurs patriarches, néanmoins l'inimitié qu'ils exercent contre l'Évangile empêche qu'ils puissent être sauvés, dans l'avenir.

Mais l'Apôtre assure que cela est faux en disant : « Les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance », comme s'il disait : quand Dieu donne à quelques-uns ou qu'il appelle certains hommes, c'est *sans repentance*. Dieu ne peut en effet s'en repentir, selon ce qui est dit au premier Livre des Rois : « Celui qui est la splendeur d'Israël ne ment point et ne se repent point, car il n'est pas un homme pour se repentir » (1 S 15, 29). Et encore : « Le Seigneur l'a juré et il ne s'en dédira pas » (Ps 109, 4).

[925] Cela peut toutefois paraître faux, puisque Dieu dit dans la Genèse : « Je me repens d'avoir créé l'homme » (Gn 6, 6). Et on lit dans Jérémie : « Tantôt je parle, touchant une nation et touchant un royaume, de bâtir et de planter. Mais cette nation fait-elle ce qui est mal à mes yeux en n'écoutant pas ma voix, alors je me repens du bien que j'avais dit que je lui ferai » (Jr 18, 9-10).

Mais il faut répondre que, de même que l'on dit que Dieu se met en colère, non parce qu'il éprouverait en lui-même le trouble de la colère mais parce qu'il se dispose à user de la punition qui est normalement l'effet de la colère, de même, quand on dit qu'il se repent, il ne faut pas entendre que Dieu changerait d'avis, mais seulement qu'il va changer ce qu'il avait fait, ce qui est ordinairement le fait d'un homme qui se repent de ce qu'il a fait.

[926] Mais même avec cette explication, il peut encore sembler que les dons et l'appel de Dieu ne soient pas sans repentance, puisqu'il arrive fréquemment que des dons accordés par Dieu soient ensuite ôtés, selon ce passage de saint Matthieu : « Enlevez-lui donc son talent, et donnez-le à celui qui a dix talents » (Mt 25, 28). L'appel de Dieu aussi semble pouvoir changer puisqu'il est écrit : « Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus » (Mt 22, 14).

Mais il faut répondre que, dans le texte qui nous occupe, le « don » désigne une promesse faite selon la prescience et la prédestination divine, et que l'« appel » correspond à l'élection divine. Or à cause de la certitude de l'une et de

l'autre, on peut dire que ce que Dieu promet, il le donne déjà d'une certaine manière ; et ceux qui sont appelés sont déjà d'une certaine façon choisis.

Quant aux dons temporels qui sont faits par Dieu, et son appel temporel, ils ne sont pas annulés par un changement de la part de Dieu, comme si celui-ci se repentait, mais bien par un changement de l'homme qui rejette la grâce, comme on peut le voir dans ce passage de l'épître aux Hébreux : « Veillant à ce que personne ne manque à la grâce de Dieu » (He 12, 15). [...]

On voit que saint Thomas se sert du texte de saint Paul pour développer des considérations générales sur les occasions où Dieu semble « changer d'avis ». Là est pour lui l'intérêt et l'éventuelle difficulté de ce texte. Il n' imagine pas un seul instant qu'on puisse l'invoquer pour prétendre que l'actuelle religion juive serait agréable à Dieu ¹. Pour lui, le sens général du passage est très clair : saint Paul annonce la conversion future des juifs et montre comment cette conversion est cohérente avec tout le plan de Dieu.

Cornelius a Lapide

Cornelius a Lapide donne du chapitre onzième de l'Épître aux Romains une explication en partie différente de celle de saint Thomas, mais le rejoint entièrement dans l'interprétation du verset vingt-neuvième.

Le père jésuite résume ainsi le sens de ce chapitre onzième :

Saint Paul a expliqué dans les chapitres 9 et 10 que les païens ont été amenés à la justice et au salut par la foi, que les juifs, en revanche, à cause de leur incrédulité, en ont été repoussés ; maintenant, pour la consolation des juifs, il exhorte les anciens païens à ne pas s'indigner ou insulter les juifs à cause de leur incrédulité et de leur rejet, mais plutôt à compatir et souffrir avec eux de cette situation, afin de les provoquer à les imiter.

Cornelius discerne ensuite sept arguments donnés par l'Apôtre pour encourager les anciens païens à cette humilité et mansuétude envers les juifs :

— 1. D'abord, parce que les juifs ne sont pas tous incrédules et rejetés, (comme le montre l'exemple de saint Paul lui-même).

— 2. Ensuite (verset 8), parce que même si beaucoup d'entre eux ont été aveuglés, cet aveuglement a été le salut des Gentils. (L'incrédulité des juifs fut en effet pour saint Paul la cause de sa prédication aux païens).

— 3. Parce que les juifs sont les fils des saints patriarches, en qui ils sont eux-mêmes comme consacrés à Dieu (verset 16).

¹ — A vrai dire, saint Thomas a bien envisagé un instant cette hypothèse, un peu plus haut (à propos du verset 16 : « Si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi »). Mais un instant seulement, et davantage comme une hypothèse absurde (servant à poser un raisonnement *ab absurdo*) que comme une possibilité sérieuse. Il explique en effet que saint Paul n'entend pas ici parler de la sainteté actuelle (« il ne prétend pas montrer que les juifs incrédules sont saints ») mais de la sainteté *potentielle* [n. 893].

— 4. Parce que les païens qui étaient autrefois un arbrisseau sauvage, ont été insérés par grâce à l'olivier des juifs – c'est à dire l'Église de Dieu – d'où ils peuvent facilement tomber, par infidélité, orgueil ou désobéissance (verset 17).

— 5. Parce que les juifs, s'ils voulaient revenir de leur incrédulité, seraient de nouveau insérés dans leur olivier, c'est-à-dire dans l'Église (verset 23).

— 6. Parce que de fait, à la fin du monde, lorsque la plénitude des Gentils y aura été insérée, alors tout Israël croira et sera sauvé (verset 25) ¹.

C'est dans le contexte de ce sixième argument que s'insère le fameux verset 29. Saint Paul y parle donc de la future conversion des juifs, à la fin du monde. Voici comment Cornelius commente ce verset :

Le sens est : bien que les Juifs soient encore incrédules, Dieu cependant ne révoque pas ce qu'il leur a déjà donné ou promis de façon absolue. Par conséquent, ce qu'il a promis aux Patriarches, c'est-à-dire d'appeler, de protéger et d'aimer leurs fils – particulièrement en les convertissant à la fin du monde – cela, il l'accomplira à la lettre.

De fait, ces juifs que Dieu a autrefois appelés à lui par Moïse, et qu'il a promis et décrété d'appeler au Christ, Dieu les appelle déjà, et il les appellera surtout lors de la fin du monde ; il leur distribuera alors les biens spirituels qu'il leur a promis. Les juifs alors, las de tant de maux, d'un si long aveuglement et d'une telle désolation, ouvriront les yeux, grâce aux miracles d'Élie et d'Hénoch, et ils croiront au Christ.

Saint Thomas et Cajetan notent que cette proposition de l'Apôtre : « Les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance » est vraie de l'appel efficace et absolu qui obtient son effet : et c'est là l'appel des prédestinés. Cela s'applique en ce passage où il faut voir d'après la prescience divine, un appel efficace de Dieu à la conversion des juifs à la fin du monde.

Prise de façon générale, cette proposition de l'Apôtre peut même s'appliquer à un appel et à une grâce non efficaces car, en ce cas, elle demeure vraie du côté de Dieu. C'est de cette façon en effet que Dieu a appelé les Hébreux et leur a promis la fertilité de la terre de Chanaan *sous cette condition* : Si vous accomplissez ma loi. Les juifs n'ont pas rempli cette condition, d'où Dieu n'a pas réalisé la chose qui était promise. Mais quant à ce qui est de lui, il a rempli sa promesse en ce sens qu'il était prêt à donner et que, de fait, il leur aurait donné cette terre fertile si eux-mêmes s'étaient tenus à la condition, c'est-à-dire avaient conservé sa loi ².

Sur le verset qui nous intéresse, Cornelius a Lapide rejoint donc pleinement saint Thomas : saint Paul annonce ici la future conversion des juifs, et c'est cette conversion qui réalisera les promesses divines.

*

¹ — Le septième argument développé par saint Paul est celui du parallélisme entre juifs et païens : de même que les païens, avant de se convertir, étaient incrédules et comme négligés de Dieu, de même il fallait que les juifs passent par un état analogue avant de se convertir à leur tour. Cela manifeste à tous que le salut ne vient que de la miséricorde de Dieu, en dehors de laquelle tout est enfermé dans le péché.

² — Cornelius A LAPIDE, *Commentaria in Scripturam sanctam*, t. 18, Paris, 1858, p. 195.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !